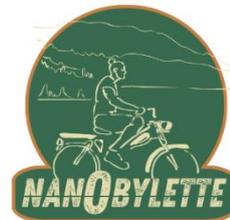


CONTRAT DE LOCATION

DATE :

Entre : **Nanobylette** - 4560 route des Vignes 38890 Saint-Chef

SIRET n°94436685500012 – Téléphone : 0680064997 – nanobylette@gmail.com



Et le client Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Permis de conduire n° :

Délivré à :

Le :

Pièce d'identité n° :

Délivrée à :

Le :

L'itinéraire prévu par le présent contrat est :

Les Coteaux du lac 35 € / 45 €

Le Circuit du Fil 60 € / 50 €

La durée de location prévue par le présent contrat est de :

9h / 13 h

14h / 18h

Sur mesure

Prise en charge du véhicule immatriculé :

le :

à

Restitution du véhicule

le :

à

Equipements individuels fournis : Casque

Gants

Antivol

Autres

Le montant de la **caution est de 500€ par véhicule** remis sous forme d'espèces ou de chèque à l'ordre de Jean-Noël Bertrand. La caution est restituée en totalité à la fin de la location sous réserve de rendre le véhicule loué et la totalité des accessoires prêtés sans aucun dommage.

RAPPEL DE CONDITIONS DE LOCATION

- Nanobylette s'engage à fournir un cyclomoteur, ses équipements et accessoires en bon état de fonctionnement (en tenant compte de l'ancienneté), conformément à l'homologation par les services de l'Etat à sa première mise en circulation, et conforme aux normes CE si nécessaire.
- Nanobylette s'engage à fournir un casque et une paire de gants, aux normes CE.
- Nanobylette s'engage à fournir le plein de carburant. Le locataire n'a pas besoin (autonomie 80km) et n'est pas autorisé à faire le plein du cyclomoteur.
- Les mobylettes sont assurées auprès de l'Assurance Mutuelle des Motards.
- La Responsabilité Civile Professionnelle est assurée par HISCOX SA, contrat n° HISMM020318A.
- Le locataire est responsable de ses effets personnels, de la bagagerie, des équipements individuels et de tout dommages matériels sur le véhicule ou les équipements. Les dommages matériels ne sont pas assurés et sont soumis à caution.
- Nanobylette s'engage à fournir un temps d'échange afin de préparer la journée et faciliter la prise en main du véhicule.
- En cas de panne, une assistance, un dépannage ou un véhicule de remplacement dans un délai de 2h maximum, après signalement de la panne, est prévue par Nanobylette.
- Nanobylette s'engage à fournir une copie de l'attestation d'assurance du véhicule, le présent contrat à présenter comme certificat d'immatriculation en cas de contrôle et un formulaire « Constat européen d'accident ».
- Le client s'engage avoir au moins 18 ans et fournir un BSR ou un permis de conduire moto ou auto original (pour les personnes nées à partir du 1er janvier 1988).
- Le client s'engage à être le seul conducteur du véhicule prêté et à ne pas prêter le véhicule à d'autres personnes.
- Le client s'engage à utiliser le cyclomoteur loué et ses accessoires avec prudence, sans danger pour les tiers ou lui-même et conformément aux réglementations du Code de la route (en cas d'infraction ou de contravention, la copie du contrat sera renseignée sur le PV).
- Le client s'engage à porter le casque et les gants, qui sont obligatoires.
- Le client s'engage à ne pas utiliser le cyclomoteur sur les pistes cyclables et chemins où ils sont interdits, hors des voies de circulation goudronnées et hors des itinéraires prévus.
- Le client s'engage à utiliser l'antivol mis à disposition lors du stationnement du véhicule.
- Le client s'engage à prévenir dans les plus brefs délais (06 80 06 49 97) et déclarer par écrit tout accident, vol, perte ou incendie, même partiel, et conjointement aux autorités compétentes. Le client doit mentionner dans sa déclaration, les circonstances, date, lieu et heure de l'accident, le nom et l'adresse des témoins, le nom et l'adresse du propriétaire du véhicule adverse, le numéro d'immatriculation, le nom de la compagnie d'assurance et le numéro de police du véhicule de la partie adverse et joindre à cette déclaration tout rapport de police, de gendarmerie, ou constat d'huissier s'il en a été établi, ne traiter, ni transiger avec les tiers des dommages relatifs à l'accidents ou de leurs suites.
- Le client s'engage à informer Nanobylette de tout événement survenu et/ou affectant le véhicule, de tout problème mécanique observé sur le véhicule.

Le Client reconnaît avoir lu et accepte les conditions générales de vente de Nanobylette (disponibles sur le site internet nanobylette.com et au point de vente de Lépin-le-Lac).

Le Client (« bon pour accord »)

Nanobylette